

AFFECTEZ VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE À LA PROMOTION DU LYCÉE

À partir de 2023, le mode de collecte et d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage change.

LES OBJECTIFS DU LYCÉE PROFESSIONNEL :

- 1 Faire des filières professionnelles des filières d'excellence
- 2 Préparer aux compétences de demain : des transitions numériques et énergétiques à l'industrie du luxe et aux métiers du nucléaire
- 3 Ancrer le lycée dans le pôle industriel en assurant l'attractivité des entreprises partenaires
- 4 Préparer & consolider l'insertion professionnelle

PROCÉDURE 2023

Exprimez votre choix pour l'affectation du solde de la taxe d'apprentissage dès maintenant

Votre entreprise a déclaré et versé le solde de la taxe d'apprentissage via la DSN d'Avril. À partir du 25 Mai, c'est à vous de décider de l'affectation de ces fonds. Connectez-vous dès maintenant à la plate forme Soltéa pour exprimer votre choix avec vos identifiants Net-entreprises



Choisissez le LP Eugène Guillaume



LYCÉE PROFESSIONNEL EUGÈNE GUILLAUME
SIRET 192 100 568 00018

Ensemble, façonnons un avenir prometteur pour les apprenants du Lycée Professionnel Eugène Guillaume.

Retrouvez toutes les informations sur la taxe d'apprentissage (part principale et solde) sur le site Urssaf.fr

Pour en savoir +, contactez
l'interlocuteur du lycée :

Jean-Philippe AVENA

Gestionnaire

Jean-Philippe.Avena@ac-dijon.fr

03 80 92 01 00